

**PROGRAMME D'ACCRÉDITATION POUR LES
PRODUCTEURS DE MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE
(PAPMR)**

Aperçu du programme

Version 2

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : 1 613 238-3222
accreditation@ccn-scc.ca
www.ccn-scc.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autorisation supplémentaire du Conseil canadien des normes, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; que le Conseil canadien des normes soit mentionné comme la source de la publication; et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle ni comme une version ayant été faite en association avec le Conseil canadien des normes ou avec son aval.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, écrire à l'adresse info@ccn-scc.ca.

© 2025, Conseil canadien des normes

Also available in English under the title *SCC_POV_ASB-Program-Overview-RMP_v2*.

Table des matières

Programme d'accréditation des producteurs de matériaux de référence (PAPMR) – Aperçu	4
1. Exigences du programme d'accréditation	4
2. Exigences relatives au cycle d'accréditation	5
Historique des révisions	5

Programme d'accréditation des producteurs de matériaux de référence (PAPMR) – Aperçu

Les producteurs de matériaux de référence (PMR) sont des organismes qui se tiennent responsables de tous les aspects liés à l'élaboration, la production et la certification optionnelle des matériaux de référence. Les matériaux de référence sont des outils essentiels qui visent à assurer l'exactitude et la fiabilité des résultats de mesure ou d'essai dans des domaines variés, notamment la chimie, la biologie, les sciences juridiques, l'analyse environnementale et les essais de matériaux.

Les producteurs de matériaux de référence accrédités ont démontré des compétences scientifiques et techniques relatives à la production et la certification de matériaux de référence, de sorte que leurs clients peuvent :

- évaluer et prouver la fiabilité des données qu'ils produisent;
- produire des valeurs connues aux fins de validation et d'élaboration des méthodes;
- repérer les aspects à améliorer de leurs méthodes d'essai et de mesure;
- déterminer les besoins en formation supplémentaires de leur personnel;
- favoriser la confiance dans le rendement de leurs activités d'essai et de mesure;
- fournir une valeur de référence à employer pour le contrôle de la qualité (p. ex., chartes de contrôle).

1. Exigences du programme d'accréditation

EXIGENCES D'ACCREDITATION

- ISO 17034:2016 – Exigences générales pour la compétence des producteurs de matériaux de référence
- ILAC P8:11/2023 – Accord de reconnaissance mutuelle de l'ILAC: Exigences supplémentaires pour l'utilisation des symboles d'accréditation et les déclarations de statut d'accréditation par les organismes d'évaluation de la conformité accrédités
- ILAC P10:07/2020 – Politique de l'ILAC relative à la traçabilité des résultats de mesure
- Bulletins connexes

2. Exigences relatives au cycle d'accréditation

Après avoir obtenu son accréditation initiale, chaque organisme doit se soumettre à des activités de réévaluation régulières. La première a lieu douze mois après l'octroi de l'accréditation ou deux ans après la visite d'évaluation, selon la première de ces deux éventualités. Ensuite, une réévaluation se produit tous les deux ans.

Dans l'intervalle entre les réévaluations, le producteur de matériaux de référence doit remplir un questionnaire de surveillance pour montrer que son système de management de la qualité et ses activités accréditées respectent toujours les exigences d'accréditation. Le producteur de matériaux de référence doit y indiquer tout changement majeur apporté notamment à son système de management de la qualité, son personnel essentiel, ses procédures, son processus de production, ses installations, son équipement, ses fournisseurs et ses sous-traitants. Le questionnaire est ensuite examiné par le personnel du CCN, qui valide son contenu et fait le suivi de toute lacune relevée auprès du producteur de matériaux de référence, le cas échéant.

Historique des révisions

VERSION	DESCRIPTION DES CHANGEMENTS	DATE D'APPROBATION
1	<ul style="list-style-type: none">Version originaleDivision de l'Aperçu des programmes d'accréditationAjout des exigences d'accréditation applicables de l'ILAC	2024-04-02
2	<ul style="list-style-type: none">Ajout des bulletins à la liste d'exigences d'accréditationSuppression du BNQ de la liste de partenaires et de la référence aux préparatifs pour la reconnaissance de l'ILAC	2025-04-01